

# Mise à jour en matière de santé animale : Influenza aviaire – volaille commerciale

---

## Dans cette page

1. [Aperçu](#)
  2. [Situation actuelle](#)
  3. [Signes cliniques](#)
  4. [Biosécurité](#)
  5. [Prévention](#)
  6. [Complément d'information](#)
- 

18 août 2022

## Aperçu

Il existe un risque accru d'infection à l'influenza aviaire (IA) pour les troupeaux de volailles pendant la migration d'automne des oiseaux sauvages. Les mesures prises pendant cette période pour améliorer la biosécurité dans les élevages, comme éviter tout contact avec les oiseaux sauvages, peuvent réduire la probabilité d'exposition de votre troupeau.

L'influenza aviaire ne constitue pas une menace pour la salubrité alimentaire. La volaille et les œufs de l'Ontario peuvent être consommés sans danger à condition, comme toujours, de les manipuler et de les cuire de manière sûre et salubre. Le risque de transmission aux êtres humains est très faible. Les personnes qui travaillent auprès de volailles doivent prendre des précautions supplémentaires et il leur est fortement recommandé de suivre toutes les directives de santé publique et de respecter rigoureusement les mesures de biosécurité. Si votre état de santé vous préoccupe ou si vous présentez des symptômes grippaux après avoir travaillé avec des oiseaux malades, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé.

## Situation actuelle

Des éclosions d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) continuent d'être signalées dans les troupeaux de volailles commerciaux au Canada, la détection la plus récente datant du 1<sup>er</sup> août 2022 dans un troupeau domestique au Québec. Neuf provinces ont signalé jusqu'à présent des cas d'IAHP chez des volailles domestiques.

Le Réseau canadien pour la santé de la faune (RCSF) continue de signaler des détections du virus IAHP chez des oiseaux sauvages partout au pays. En date du 11 août 2022, le RCSF a signalé 1 037 cas d'oiseaux sauvages infectés à l'IAHP au Canada. Entre le 10 mars et le 11 août 2022, le virus IAHP a été détecté chez 96 oiseaux au total en Ontario qui appartiennent aux espèces suivantes :

- urubu à tête rouge
- harfang des neiges
- grand-duc d'Amérique
- pélican d'Amérique
- goéland à bec cerclé
- bernache du Canada
- canard branchu
- pygargue à tête blanche
- buse à queue rousse
- grand corbeau
- corneille d'Amérique

La persistance du virus IAHP — principalement le sérotype H5N1 — indique que l'infection s'est sans doute généralisée chez les oiseaux sauvages. Par conséquent, le risque pour les volailles domestiques et la faune est maintenant posé toute l'année par cette famille de virus IAHP.

## Signes cliniques

L'IA peut infecter les oiseaux sauvages et domestiques, dont les poulets, les dindons, les faisans, les cailles, les canards, les oies et les pintades. Les virus de l'IA sont soit **hautement pathogènes, soit faiblement pathogènes** (respectivement IAHP et IAFP), selon les caractéristiques des molécules du virus et leur capacité à causer la maladie et la mort des volailles.

Les volailles infectées par les virus IAFP peuvent présenter de légers symptômes de la maladie ou aucun signe d'infection. Les infections causées par l'IAHP peuvent entraîner la mort. L'IAHP et l'IAFP peuvent se propager rapidement dans les troupeaux. De plus, les virus IAFP peuvent muter en souches hautement pathogènes, d'où l'importance de gérer rapidement les éclosions. Les oiseaux deviennent infectés par contact direct avec

des écoulements des yeux ou des narines, avec des excréments d'oiseaux infectés ou avec des surfaces, des aliments ou de l'eau potable contaminés.

Tous les producteurs de volailles devraient surveiller les cas de décès d'oiseaux et la consommation d'aliments et d'eau du troupeau. Vérifiez la présence de tout signe clinique de maladie, comme ceux-ci :

- dépression
- diminution de la consommation de nourriture
- baisse de production d'œufs
- enflure des caroncules
- éternuement
- essoufflement
- écoulements oculaires ou nasaux
- diarrhée
- mort subite

## Biosécurité

L'influenza aviaire peut être introduite dans un poulailler à la suite du non-respect des mesures de biosécurité et l'infection se transmet le plus souvent d'un troupeau commercial à l'autre au cours du déplacement d'oiseaux infectés ou de matériel ou de vêtements ou de chaussures contaminés portés par des personnes.

## Prévention

**En cas de préoccupations concernant la santé de votre troupeau, communiquez immédiatement avec votre vétérinaire.** La liste des vétérinaires spécialistes du traitement des volailles est consultable sur le site Web de [l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario](#) (seulement en anglais).

## Réduire le risque d'infection

Principales mesures à prendre pour réduire le risque d'infection dans votre troupeau :

- Assurez-vous que le personnel de l'exploitation avicole et de l'entreprise reçoit une formation appropriée en matière de biosécurité et de prévention des maladies.
- Exigez que toute personne qui pénètre dans les poulaillers, y compris les éleveurs, les employés et les fournisseurs de services, enfile des chaussures propres et des vêtements de protection et respecte tous les protocoles de biosécurité à chaque entrée dans un poulailler.

- Réduisez au minimum les visites à d'autres sites de production avicole et **évitez tout rassemblement d'oiseaux ou contact avec des oiseaux sauvages ou de l'extérieur.**
- Évitez tout échange de matériel avec d'autres sites ou fermes de production avicole.
- Veillez à ce que tous les véhicules et tout l'équipement agricole qui accèdent à la proximité des poulaillers soient bien lavés et désinfectés et entièrement asséchés avant leur utilisation.
- Assurez-vous que l'accès aux allées est limité et sécurisé.
- Empêchez les oiseaux sauvages et les rongeurs de pénétrer dans les poulaillers et dans les installations connexes.
- Assurez-vous que la litière est exempte de contaminants (par exemple, excréments d'animaux sauvages).
- Effectuez, si possible, un traitement thermique du poulailler ou de la litière avant le placement des poussins ou des poulettes (38 °C pendant au moins 4 jours).

## Se préparer à une éclosion potentielle

Principales mesures à prendre pour vous préparer à une éclosion potentielle dans votre troupeau :

- Les producteurs de volailles sont responsables de la sécurité de leur troupeau et de leurs employés et la préparation est essentielle.
- Veillez à l'approvisionnement adéquat en équipement de protection individuelle (EPI) pour les employés.
- Disposez d'un plan d'intervention d'urgence écrit facilement accessible en cas de besoin.
- Familiarisez-vous avec les procédures de gestion des situations particulières (dépopulation, élimination, nettoyage et désinfection) afin d'optimiser la gestion du temps et des ressources en cas d'éclosion.
- Préparez une procédure normalisée d'exploitation (PNE) applicable à la planification et à la mise en œuvre d'une intervention d'urgence pour votre troupeau de volailles.

## Complément d'information

**MAAARO**

[Influenza aviaire](#)

[Biosécurité](#)

**Agence canadienne d'inspection des aliments**

[Influenza aviaire \(grippe aviaire\) – Agence canadienne d'inspection des aliments](#)

[Biosécurité aviaire – Protection de la volaille et prévention des maladies – Agence canadienne d’inspection des aliments](#)

[Processus de nettoyage et de désinfection des lieux déclarés contaminés par l'influenza aviaire hautement pathogène \(IAHP\) – Agence canadienne d’inspection des aliments](#)

[Influenza aviaire à l’échelle nationale – Cas positifs chez les oiseaux sauvages](#)

## **Ministère de la Santé**

[Influenza aviaire – Préparation aux situations d’urgence et planification des mesures d’urgence – Programmes et services – Professionnels des soins de santé – MSAN](#)

## **Ministère de l’Agriculture des États-Unis**

[2022 Confirmations of Highly Pathogenic Avian Influenza in Commercial and Backyard Flocks](#) (seulement en anglais)

## **Poultry Industry Council**

[Emergency Planning — Poultry Industry Council](#) (seulement en anglais)